

**ARRETE N°11/2023 : Modification des horaires d'ouverture des bassins
les lundis 5, 12, 19 et 26 juin.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT la mise en place d'une programmation massée des enseignements de la natation sur une période d'un mois, conformément à la note de service de l'Education Nationale du 28 février 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les horaires des lundis 5, 12, 19 et 26 juin 2023, afin de permettre cet enseignement ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

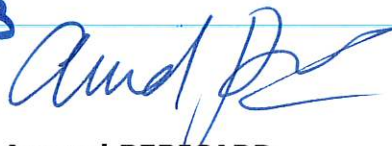
ARTICLE 1 : L'espace aquatique ouvrira ses portes au public les lundis 5, 12, 19 et 26 juin 2023 :

- De 11h00 à 14h00 ;
- Puis de 17h00 à 21h00.

ARTICLE 2 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30/05/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 30/05/2023



Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal